

Cadre réservé au contrôle de légalité

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 039-213903073-20250701-M_2025_0013-DE

SÉANCE DU 01 / 07 / 2025

Date de la convention :
23 / 06 / 2025

Date d'affichage :
23 / 06 / 2025

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 11
- Présents : 8
- Votants : 8

Votes :

- Pour : 8
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le premier juillet deux mille vingt-cinq, à vingt heures, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MAISOD, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Michel BLASER.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. Michel BLASER, Mme Céline GROS, Mme Michèle BERTHOLINO, Mme Delphine BARTHET, M. Régis LACROIX, Mme Julie REVY, M. Julien BUFFAUT, M. Charles MIELLIN.

ABSENT(S) AVEC POUVOIR : M. Michel RAGEOT à M. Régis LACROIX

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : M. Franck GANEVAL, Mme Sonia MORNICO

SECRETÁIRE DE SÉANCE : Mme Céline GROS

OBJET : ÉCHANGE FONCIER PARCELLAIRES AVEC M. Roland BUFFAUT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que M. Roland Buffaut a adressé à la commune une demande d'échange foncier.

Il propose de céder à la commune deux parcelles lui appartenant, cadastrées n° B196 et n° B197, d'une superficie respective de 370 m² et 340 m², soit un total de 710 m².

En contrepartie, il souhaite acquérir une partie de la parcelle appartenant à la commune, cadastrée n° AH415, d'une superficie d'environ 3 940 m².

Avant toute décision définitive, une estimation de la valeur des parcelles concernées devra être réalisée par la Direction de l'Immobilier de l'État (anciennement France Domaine) ou par un expert foncier agréé, afin de garantir l'équité de l'échange et la protection des intérêts de la commune.

En cas de différence de valeur, une soulte pourra être envisagée pour équilibrer l'opération.

M. Julien BUFFAUT se retirant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 8 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention(s) :

- **DÉCIDE** de solliciter une estimation des parcelles concernées par un service compétent ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération, notamment la saisine des services de l'État, la rédaction d'un projet d'acte, la consultation des parties concernées, et la signature de tout document afférent à cet échange.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme, Le Maire, Michel BLASER


